Affaire Levothyrox : Le laboratoire Merck condamné pour «défaut d'information»

Abderrahim DERRAJI - 2020-06-25 16:05:54 - Vu sur pharmacie.ma

La cour d'appel de Lyon a finalement condamné le laboratoire Merck dans le volet civil de l'affaire Levothyrox® à verser 1000 euros à chaque plaignant pour «défaut d'information» lors du changement de formule du Levothyrox®. Il y a un an, 4000 patients avaient porté plainte contre ce laboratoire en raison de nombreux effets secondaires qui seraient dus au changement de formulation du Levothyrox®. Ces patients ont été déboutés au mois de mars dernier. Le tribunal avait jugé que Merck a respecté ses obligations réglementaires. 3000 des 4000 plaignants avaient décidé de poursuivre Merck en appel. Leur recours a été examiné le 7 janvier 2020. La cour leur a finalement donné raison. L'instance d'appel "a déclaré recevable l'appel des parties civiles et (...) a estimé que le laboratoire avait commis une faute", a indiqué l'avocat des plaignants Me Christophe . Les 3 329 plaignants avaient réclamé 10 000 euros d'indemnités par la justice a condamné le laboratoire à leur verser 1000 euros chacun. «Il n'y a eu aucun manquement de Merck à son devoir d'information. C'est pourquoi nous allons nous pourvoir en cassation» a indiqué Florent Bensadoun, directeur juridique de Merck-France, et d'ajouter : «Le laboratoire tient à rappeler que l'information fournie par Merck aux médecins, aux pharmaciens et aux associations de patients avant le lancement de la nouvelle formule était "complète et parfaitement conforme à la réglementation française». Ce dernier a également souligné que : «Le plan d'information et de communication a été construit en accord avec les autorités de santé qui l'ont validé, et avec des experts en endocrinologie et des associations de patients. Pas moins de 300 000 actes de communication ont été transmis à pas moins de 100 000 professionnels de santé». Tout au long du procès en appel, Merck a gardé la même ligne de défense qu'en première instance et a réaffirmé qu'il ne pouvait pas informer directement les patients puisque la publicité pour les médicaments auprès du grand public n'est pas autorisée. D'après Merck, quelque 2,5 millions de patients utilisent la nouvelle formule du Levothyrox® et seulement "Moins de 100.000" continuent à utiliser Euthyrox qui a toujours l'ancienne formule et qui est importée depuis fin 2017. Cette ancienne formule ne sera plus commercialisée à partir de septembre prochain. Merck indique que les remontées d'effets indésirables des malades traités par la nouvelle formule sont aujourd'hui "normales et comparables à l'ancienne". Cette nouvelle formule a été utilisée en premier en France et d'après Merck elle est actuellement utilisée, «sans difficultés», dans une quinzaine de pays de l'Union européenne.